



DATES DE SESSION : du 12/05/2026 au 13/05/2026
DUREE : 14 heures

FORMATION A LA SECURITE DES INTÉRIMAIRES LE PASSEPORT SECURITE INTERIM - PASI BTP® -

Cahier des charges 2024

Objectif de la formation :

Le PASI BTP® est une formation aux prérequis fondamentaux de la sécurité. Elle n'est en aucun cas une formation habilitante. Elle ne se substitue pas aux obligations réglementaires : accueil, formation au poste de travail, formation renforcée...

Objectif général : le stagiaire formé devra être capable d'appréhender les risques principaux et communs aux activités du BTP pour travailler en sécurité à son poste sur un chantier.

Objectifs opérationnels : (à l'issue de la formation, le stagiaire « devrait être capable de... »)

connaître et identifier les risques principaux liés à son activité, utiliser les moyens de prévention adaptés à sa tâche, préparer son poste de travail en intégrant les aspects organisationnels, prévention et techniques en adoptant les bonnes postures de travail s'approprier et respecter les règles pour progresser dans le métier en sécurité, identifier son rôle et celui de chacun en prévention sur un chantier, alerter sa hiérarchie face à une anomalie, une situation à risque, un incident, un accident (devoir d'alerte, droit de retrait) ; capacité à réagir...

Public concernées : Intérimaires du secteur bâtiment et travaux publics, de toutes fonctions opérationnelles

Pré-requis : Compréhension orale du français, la formation se déroulant exclusivement en français et les questions d'évaluation étant formulées en français,

Démarche et Méthode pédagogique :

Démarche inductive et déductive en fonction des thèmes du programme, alternance des 3 méthodes : Découverte, Démonstration (apports théoriques de connaissance) et Application par la mise en pratique. Sous groupe en pratique. Un parcours de type chasse aux risques « réel » sur le terrain.

Matériels Pédagogiques

Une plateforme dédiée exclusivement à la formation PASI BTP®.

Plateau technique équipé de matériels et outillages pour les mises en pratique concernant chacun des 10 risques : coffrage, étalement, échafaudages, PIRL, outillages électroportatifs (et consommables), couverture et mannequin..

Une salle de formation théorique et pratique sur le même site que le plateau technique et équipée : Supports de formation sur EASE, Tableau blanc, Bloc note, vidéo projecteur, enceintes...

Validation des acquis :

- Le test est constitué de 26 questions non aléatoires rédigées par le Comité de pilotage PASI BTP®
- La correction se fait de façon collective, dans la salle de formation.
- La réussite au test (81 % bonnes réponses minimum soit 21 bonnes réponses sur un total de 26) permet la délivrance d'une attestation de résultat PASI BTP®, valable sur tout le territoire français.
- Seul le résultat final au QCM PASI BTP® (a réussi ou a échoué) de l'intérimaire est transmis aux entreprises de travail temporaire.
- Attestation nominative de résultat PASI BTP®

Durée : 14 heures (2 jours).

La durée de validité du PASI BTP® : 10 ans.

Formateur : Nos formateurs justifient d'une expérience terrain BTP au cours de laquelle ils ont été confronté(s) aux risques spécifiques du BTP. Et justifie d'une expérience en tant que formateur.

Dispositif de suivi : Feuille d'embarquement par demi-journée. Attestation de formation.

Organisation : Groupe de 12 personnes maximum.

Lieu formation : CRT3, Rue Jules Verne, 59 273 FRETIN

Répartition de la formation : 50% de théorie et 50 % pratique.

Programme :

Accueil, Présentation de l'action, de l'organisation et des objectifs 15 min

Comprendre l'impact des actions collectives et individuelles dans le mécanisme de l'AT et de l'incident

Enjeux et définitions des notions 45 min

Objectif : Connaître les enjeux de la prévention et les impacts et S'approprier les notions de danger, risque, protection, prévention, presque-accident, accident

Comprendre que chacun doit agir à son niveau pour limiter les conséquences, voire éliminer les causes d'un accident.
(« la fatalité n'existe pas »)

Identifier les différents enjeux : humains, juridiques, économiques, sociaux, ...

Identifier les notions de danger, risque, protection via la pyramide de Bird...

Rôle de chacun

30 min

Objectif : Identifier son rôle et celui de chacun en prévention sur un chantier

Mécanisme de l'accident 20 min

Objectif : Comprendre les mécanismes qui mènent au danger, au risque, à l'incident et à l'AT

Comprendre les missions et responsabilités de tous les acteurs sur chantier : CTX, chefs de chantier, d'équipe, compagnons...
Convaincre que la sécurité est l'affaire de tous.

Réactions en cas d'urgence **15 min**
Objectif : Conduite à tenir en cas d'accident ou presqu'AT et Identifier les SST sur un chantier

Se protéger et éviter le sur-accident
 Savoir identifier les SST du chantier
 Alerter mon chef et/ou le SST le plus proche

Règles, Procédures **20 min**
Objectif : S'approprier et respecter les règles pour progresser dans le métier en sécurité

Affichages réglementaires
 Exigences particulières de site
 Expliquer pourquoi les règles et procédures sont nécessaires
 Définir le devoir d'alerte et le droit de demander à son chef des moyens adaptés ou des précisions sur son mode opératoire

Risques du BTP (la "Chasse aux risques") et Moyens de Prévention **9H**

• **Règles de vie sur chantier + Affichages réglementaires et situation d'urgence**

Objectif : Familiariser avec les règles de sécurité et les EPI de base, Sensibiliser aux dangers de la distraction et des substances, Apprendre à identifier et respecter les installations de sécurité, Etre en capacité d'appliquer les procédures d'alerte et de protection, de réagir et d'alerter sa hiérarchie face à une anomalie une situation à risque, un incident, un accident (devoir d'alerte, droit de retrait)

Prendre connaissance des règles dès l'arrivée sur le site
 Les EPI obligatoires en BTP incluent : casque, gants, chaussures ou bottes de sécurité, lunettes.
 Utiliser et respecter les installations mises à disposition ; connaître et respecter les panneaux signalétiques et pictogrammes du chantier.
 L'utilisation de téléphones portables et la consommation d'alcool ou de drogues sont strictement interdites.
 Alerter ou faire alerter les secours et protéger la victime en cas d'accident. Repérer le point de rassemblement et les SST présents sur le chantier.

• **Énergies (électricité, gaz, air comprimé) - sources/ réseaux / Hydraulique**

Objectif : Identifier les sources d'énergie et les dangers associés, Sensibiliser à la signalisation des dangers par les grillages, Insister sur l'importance des qualifications nécessaires.

Sources d'énergies sur le chantier et risques associés (électrisation, électrocution, explosion, intoxication par inhalation, fouet de câble, hydraulique...)
 Couleurs des grillages avertissements / réseaux = danger. Contrôles visuels de l'état des matériels et accessoires fournis par le chef.
 Pas d'interventions sans habilitation.

• **Déplacements et accès (circulations horizontales et verticales)**

Objectif : Comprendre l'importance de respecter les zones de circulation, Encourager la vigilance et la communication des anomalies, Enseigner les bonnes pratiques pour les déplacements verticaux

Utiliser les zones de circulation identifiées sur le chantier ; les garder dégagées et respecter les zones de stockages ; signaler toute anomalie
 Signaler aussi tout manque d'EPC.
 Appliquer la règle des "3 points d'appui nécessaires" lors des déplacements verticaux

• **Engins, véhicules : interaction homme/machine**

Objectif : Souligner l'importance de la formation et des autorisations, Sensibiliser aux risques associés aux angles morts, Familiariser avec les EPI spécifiques à l'environnement de travail

Pour conduire un engin, avoir une autorisation de conduite à jour.
 Ne pas travailler et circuler à proximité d'un engin ou véhicule (respecter zone de balisage) - risques des angles morts, de renversement d'engin
 S'assurer que le conducteur me voit - EPI spécifique : gilet haute visibilité

• **Hauteur : travaux et accès (platelage échafaudage, ...)**

Objectif : Apprendre à reconnaître les équipements de travail en hauteur et Sensibiliser à l'importance de ne pas altérer les dispositifs de sécurité

Identification des différents matériels permettant le travail en hauteur : PIRL, platelage sur tour d'étalement, échafaudage roulant et de pied, PEMP.
 Identification des matériels pour l'accès : escalier définitif, escalier de chantier, escalier pliable, tour escalier, échelle...

Connaissance et présence des EPC au poste de travail en hauteur et moyens d'accès disponibles (pas d'échelle comme poste de travail).
 Interdiction de modifier tout équipement (échafaudage, platelage, garde-corps ...).
 Signaler à mon chef toute anomalie constatée.
 N'utiliser un échafaudage ou une plate-forme de travail que sur ordre de mon chef, après formation au poste; et dans ce cas respecter les accès, ne pas surcharger le plancher de travail ni le modifier.
 Pas de montage, ni vérification d'échafaudages sans habilitation.
 Tout matériel doit être stabilisé. Règle des « 3 points d'appui nécessaires » lors des déplacements verticaux.
 Prendre conscience de ses postures de travail

• **Ensevelissement (travaux en fouilles, talus)**

Objectif : Être capable de réagir face à toute découverte de grillages avertisseur, réseaux, venues d'eau, odeur particulière, fissuration de la paroi. Ne jamais travailler dans une tranchée non blindée ou non talutée. Ne pas descendre dans une fouille que sur ordre du chef.

Exemples d'éboulements et de systèmes de maintien des terres (illustrations).
 Ne descendre dans une fouille que sur ordre du chef.
 Utiliser un moyen d'accès sécurisé pour descendre en fouille. Ne jamais travailler dans une tranchée non blindée ou non talutée.
 Signaler à mon chef, toute découverte de grillages avertisseurs, réseaux, venues d'eau, odeur particulière, fissuration de la paroi.

• **Stabilisation en phase provisoire (voiles banchés, préfabriqués, étalement...) – risque d'écrasement et renversement**

Objectif : Reconnaître les matériels à utiliser pour la situations de travail, Reconnaître un manquement grave de stabilisation en phase provisoire et Ne pas retirer ou modifier un équipement de stabilisation ou d'étalement, sans ordre du chef.

Identifier un manquement grave de stabilisation en phase provisoire (pas de compas, ni étais stabilisateurs).
 Ne pas retirer ou modifier un équipement de stabilisation ou d'étalement, sans ordre du chef.

• **Travaux à proximité de voie de circulation (risque de heurts par véhicules publics sur chaussée)**

Objectif : Expliquer les limites de l'emprise et l'importance de la signalisation, s'équiper correctement et respecter les accès chantier / public mis en place.

Travailler uniquement dans l'emprise du chantier, en présence de la signalisation temporaire (panneaux, barrières, GBA...)
 EPI spécifique : gilet haute visibilité.
 Respecter les accès chantier / public mis en place.

• **Outillages électroportatifs (Santé: risque bruit, poussières,...)**

Objectif : Informer sur les dangers spécifiques associés à certaines machines, S'équiper correctement et Enseigner l'importance de bien préparer son espace de travail

Connaître les risques liés à l'utilisation de ces outils considérés comme des machines dangereuses, sans oublier le risque de poussière.
 Avoir l'accord du chef pour utiliser le matériel ; pas formé, pas toucher.
 Porter les EPI spécifiques fournis par mon chef (anti-bruit, lunettes, gants, masque...)
 Savoir préparer son poste de travail et Prendre conscience de ses postures de travail

• **Élingage**

Objectif : Connaître et identifier les risques principaux liés à son activité - pas formé, pas toucher et Sensibiliser aux risques de stationnement sous des charges suspendues.

Connaître uniquement les risques : pas formé (élingueur ou chef de manœuvre), pas élinguer.
 Ne jamais stationner sous une charge.
 Ne pas réutiliser les élingues à usage unique.

Poste de Travail **45 min**

Objectif : Être capable de préparer son poste de travail en intégrant les aspects organisationnels, prévention et techniques en adoptant les bonnes postures de travail

Préparer son poste de travail en intégrant les aspects organisationnels, prévention et techniques
 Droit de parler de son travail, partager et communiquer avec l'équipe pour mieux travailler ensemble...

Évaluation finale : **1h**

Clôture : **30 min**

Pauses étendues tout au long de la formation : **20 min**

Attestation de référencement PASI BTP®

Je soussigné, Philippe Mazet, Délégué Général d'EGF, certifie que l'organisme de formation ASSIFEP, situé CRT 3, Rue Jules Verne - 59273 FRETIN est autorisé à dispenser la formation PASI BTP® suite à la décision du comité de pilotage d'EGF en date du 10 juillet 2025 et du rapport de l'audit initial de référencement effectué par l'OPPBTB les 13 et 14 octobre 2025.

ASSIFEP apparaît ainsi dans l'annuaire des organismes de formation référencés, consultable sur le site www.egf.pasibtp.fr.

Ce référencement n'est pas définitif dans la mesure où il peut être remis en cause notamment à la suite d'un audit de suivi qualité qui s'avèrerait non conforme.

Paris, le 3 novembre 2025

Philippe Mazet
Délégué général

